



Projet Dimitra
femmes rurales et développement
information & communication



Fondation
Roi Baudouin

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE

"Renforcement des capacités en genre et communication des clubs d'écoute, des réseaux des femmes rurales et des radios communautaires du Sud-Kivu"

Bukavu, du 08 au 11 février 2007



SAMWAKI



CONAFED



FAO

Table des matières

PREAMBULE	3
LIEU ET DUREE.....	3
LES PARTICIPANTS	3
LES FACILITATEURS.....	4
METHODOLOGIE.....	4
OUVERTURE OFFICIELLE.....	4
LES TRAVAUX PROPREMENT DITS.....	4
PRESENTATION DES PARTICIPANTS.....	5
OBJECTIF DE L'ATELIER.....	5
EXPRESSION DES ATTENTES ET CRAINTES DES PARTICIPANT(E)S.....	5
LA RADIO COMMUNAUTAIRE RURALE ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL.....	6
LA PLACE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS AU SUD-KIVU :	
<i>Cas de la radio communautaire</i>	9
COMMUNIQUER POUR LE DEVELOPPEMENT.....	10
LES TECHNIQUES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION.....	14
ROLE ET FONCTIONNEMENT D'UN CLUB D'ECOUTE	16
NOTIONS SUR LE GENRE	19
ROLE DE LA COMMUNICATION DANS LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA.....	22
CONNAITRE QUELQUES DROITS HUMAINS.....	26
ETUDE DE QUELQUES GENRES RADIOPHONIQUES EN RADIO RURALE.....	31
8. EVALUATION DE L'ATELIER.....	33
9. RECOMMANDATIONS.....	34

1. PREAMBULE

Du 23 au 28 février 2006, le projet Dimitra du Service de Parité hommes - femmes et Développement de l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, a organisé, en partenariat avec l'Institut Panos Paris et ses partenaires dont le Comité National femmes et développement, le CONAFED, la GTZ – Santé, le Réseaux des Radios télévisions de la R D Congo, le RATECO, l'organisation Sauti ya Mwanamke Kijijini, SAMWAKI et Radio Maendeleo un atelier sur le « renforcement des capacités en communication des réseaux des femmes rurales et des journalistes des radios communautaires du Sud-Kivu : participation des femmes au processus électoral, lutte contre les violences sexuelles et l'impunité, genre et DDR et lutte contre le VIH – SIDA ».

A la fin des travaux dudit atelier qui a connu la participation d'une cinquantaine de personnes issues des huit territoires ruraux des provinces congolaises du Sud – Kivu, du Katanga, du Maniema et du Nord – Kivu, mais aussi de la Belgique, de l'Italie, de la France ainsi que de l'Espagne, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations. Parmi celles-ci figure entre autres la création et/ ou le renforcement des clubs d'écoute intégrant le genre. Le but de ces clubs d'écoute est de renforcer l'échange d'information et expériences pour la promotion d'un développement impliquant les hommes et les femmes sans distinction ainsi que la lutte contre la propagation du VIH/SIDA dans les milieux ruraux du Sud – Kivu, en particulier chez les femmes et les filles rurales.

En réaction à cette recommandation issue de la base et de multiples contacts qui s'en sont suivis notamment auprès des partenaires locaux, le Projet Dimitra/FAO a lancé à partir de 2006 un programme triennal de renforcement des capacités en genre et communication des clubs d'écoute pilote tout récemment créés en vue d'intégrer le genre dans leurs structures et dans leurs activités.

Le présent rapport concerne la mise en exécution de ce programme. Il s'agit de l'atelier inaugural dont l'objectif est d'outiller les membres des clubs d'écoute formés sur le genre et les techniques de production radio, mais aussi aux journalistes des radios communautaires qui accompagnent ces clubs sur l'intégration du genre dans les programmes diffusés par leurs chaînes respectives.

2. LIEU ET DUREE

L'atelier s'est déroulé au Guest House Tourist de Bukavu, Province du Sud – Kivu pendant 4 jours, soit du 08 au 11 février 2007.

3. LES PARTICIPANTS

Ils sont au nombre de 32 personnes dont 12 hommes et 20 femmes. 26 viennent des territoires ruraux de la province du Sud – Kivu contre 6 seulement résident en milieu urbain de Bukavu. 16 personnes sont des membres des clubs d'écoute, 6 déléguées des réseaux des femmes rurales et 7 journalistes des radios communautaires partenaires au Projet et 3 membres de l'Association des femmes des Médias AFEM –Sud/Kivu.

4. LES FACILITATEURS

Ils sont tous issus des milieux associatifs et scolaires de la province du Sud-Kivu. (Voir la liste ainsi que leurs organisations /institutions respectives en annexe)

5. METHODOLOGIE

La méthode utilisée est participative. Elle est basée sur les informations et les expériences des participant (e) s à travers des échanges entre eux d'une part et entre eux avec les formateurs d'autre part.

Elle est dominée par :

- les exposés des formateurs /trices
- les débats
- les travaux en carrefour
- la restitution en plénière
- la synthèse par le (la) formateur/ trice

1^{ère} JOURNEE

6. OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie est présidée par le Maire de la ville de Bukavu. La couverture médiatique a été assurée par PAX – TV de l'église catholique et la chaîne privée Vision Shala TV ainsi que des radios communautaires de toute la province. Deux discours ont été prononcés dont le mot de bienvenue de la coordinatrice de SAMWAKI et le discours d'ouverture officielle de l'atelier par le Maire de la ville de Bukavu (voir les discours en annexe).



Le Maire de Bukavu et la modératrice



Un aperçu du calicot au centre ville à Nyawera

7. LES TRAVAUX PROPREMENT DITS

Après le cocktail d'ouverture et le départ du Maire de la ville et des invités, les étapes suivantes se sont succédées avant le début des travaux proprement dits.

** Présentation des participants*

Les participants ont regagné la salle pour débiter les travaux. Tout commence par la présentation individuelle des participants. Le but est de permettre aux participants de se connaître mutuellement.

** Objectif de l'atelier*

Cette étape terminée, la modératrice a présenté l'objectif global de l'atelier qui est de renforcer les capacités en genre et communication des clubs d'écoute, des réseaux des femmes rurales et des journalistes producteurs des radios communautaires.

** Expression des attentes et craintes des participant(e)s*

Des feuilles de papier ont été distribuées aux participants afin de noter leurs attentes et leurs craintes plus librement et dans une langue de leur choix. Elles sont formulées de la manière ci – après :

• *Attentes*

- Etre outillé davantage sur le genre et la communication
- Que SAMWAKI nous assure les moyens de communiquer
- Acquérir des connaissances approfondies sur le club d'écoute.
- Parler, plaider et communiquer sans complexe
- Appuyer et suivre sur terrain les activités des médias
- Etre capable d'éduquer les femmes sur leurs droits et leurs devoirs
- Disponibilité des modules
- Apprendre des techniques et méthodes pour communiquer
- Recevoir des enseignements pouvant permettre aux participants de restituer à la base
- Acquérir des connaissances sur le genre
- Identifier et exprimer clairement les problèmes des femmes rurales à travers la radio et d'autres médias
- Avoir la capacité d'exprimer sans crainte les problèmes des femmes rurales à la radio, à travers d'autres médias et devant le public
- Que les femmes rurales collaborent directement avec les radios communautaires.
- Qu'il soit organisé des travaux en groupe après chaque exposé pour faciliter la compréhension..

** Craintes*

- Manque ou faible moyen d'organiser la restitution aux membres des clubs d'écoute
- Le suivi des clubs d'écoute par SAMWAKI
- La disponibilité des outils pour faciliter l'atteinte des objectifs
- Enseignement théorique qui risque de ne pas être suivi dans la pratique
- Matière abondante par rapport à la durée de l'atelier
- La formation risque de ne pas être restituée par les participants qui classent la matière dans leurs tiroirs
- Faible assimilation de la matière qui sera enseignée
- Insécurité dans les villages causée par les bandits.
- Poursuite par les autorités locales

** Code de bonne conduite*

En vue d'assurer le maintien de l'ordre et de la discipline dans la salle et y instaurer un climat favorable à la participation de chacun et de tous aux travaux, les participants ont convenu de fixer et respecter les consignes ci – après :

- Le respect du timing
- Demander la parole et n'intervenir qu'après en avoir reçu l'autorisation par la modération ou la facilitation
- Eviter des va – et – vient dans la salle
- Mettre les téléphones sous vibreur
- La tolérance
- Le respect mutuel

Après cette étape, la modératrice a présenté sans transition, le premier facilitateur pour le thème inaugural : le rôle de la radio communautaire dans le développement rural

1^{ère} séance LA RADIO COMMUNAUTAIRE RURALE ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL



Les participants en pleine session

Deux questions introductives sont posées par le formateur pour mettre les participants dans le bain de la matière. Notamment celles de savoir si quelqu'un parmi les participants a pu écouter la radio le matin. Les réponses fournies, ont révélé que personne parmi les participants n'a écouté la radio le matin. Une attitude désapprouvée par le formateur et à laquelle ses interlocuteurs se sont défendus en indiquant que la plupart d'entre eux ne disposent pas de poste de radio chez eux à cause du manque de moyen pour s'en procurer. D'autres ont précisé qu'ils ont quitté très tôt de chez eux et ne pouvaient pas suivre l'information si ce n'est à bord des véhicules qui les ont acheminé sur Bukavu. Réagissant à cette réponse, le formateur a souligné qu'actuellement un petit poste de radio portatif est moins coûteux et qu'à moins de 5 dollars on peut l'acquérir sur le marché.

La seconde question est de savoir pourquoi la radio est-elle écoutée, les réponses formulées ont indiqué que c'est pour s'informer.

Après cette introduction, le formateur a défini quelques concepts en établissant une nette distinction entre « écouter » et « entendre ». Il a expliqué qu'entendre c'est écouter sans attention tandis que l'écoute exige une certaine attention, donc c'est entendre avec plus d'attention. On écoute pour s'informer. Les participants ont par ailleurs défini l'information comme étant, un savoir et que savoir c'est rechercher l'actualité ou encore être à la page pour éviter d'être surpris car la surprise expose à des risques.

1. Les moyens de communication et d'information

Abordant ces notions, le formateur a demandé aux participants d'énumérer les moyens de communication utilisés dans leurs milieux. Les moyens suivants ont été signalés :

- De bouche à oreille, ou encore la communication orale
- La radio diffusion (en très peu d'endroits en dans le monde rural du Sud-Kivu)
- Le téléphone
- Le théâtre : utilisé surtout en milieu rural
- Les sketches
- Les chants populaires
- Les devinettes
- Les proverbes

Il en a été cité d'autre, mais qui ne sont pas utilisés par les participants issus des milieux ruraux : la presse écrite, la télévision, le cinéma, l'Internet, le tract,...

L'orateur s'est appesanti à expliquer la radiodiffusion ainsi que son rôle dans le développement en milieu rural. Il a conclu son explication en demandant aux participants de retenir que la radio ne fait pas le développement mais c'est l'homme qui fait le développement en se servant de la radio.

Après cet exposé, les participants à l'atelier se sont repartis en trois groupes pour effectuer des travaux en carrefour. Le travail portait sur deux questions :

Donner les avantages et les limites (inconvenients) de la radiodiffusion et signaler la radio captée dans le milieu en montrant le lieu d'écoute et les programmes préférés

A l'issue de la plénière qui s'en est suivie, les résultats des travaux en carrefour sont présentés par leurs rapporteurs. Ci-dessous la synthèse de ces résultats :

Les avantages de la radio tels que proposés par les participants :

- Permet d'atteindre un grand public
- Facilite la communication
- Permet de se balader
- Informe sur l'histoire
- Eduque
- Désenclave le milieu rural
- Forme et informe

Les inconvénients ou les limites de la radio proposés par les participants :

- Altère le message
- Expose les journalistes aux dangers ou aux risques
- Fait passer des fausses informations
- véhicules des stéréotypes à l'égard de la femme
- Limitée dans l'espace
- Inaccessible car très coûteuse et éloignée des paysans
- amplifie de certains conflits
- Favorise la médisance

2. Différentes radio écoutées, lieu d'écoute, programme préféré par les participants à l'atelier et type de radio

NOM DE LA RADIO	LIEU OU LOCALITE D'ECOUTE	PROGRAMME PREFERE	TYPE DE RADIO
APIDE	Mwenga	Journal, communiqué	Radio communautaire
MAENDELEO	Bugobe, Mugogo, Walungu, Kalehe	Développement; Journal, magazine de la femme rurale	Radio communautaire
RTNC	Idjwi, Bugobe, Kalehe, Walungu, Uvira	Journal ; Genre et développement ; Communiqué	Radio officielle
OKAPI	Idjwi, Walungu, Mugogo, Fizi, Kalehe, Bugobe,	Journal ; Femme et actualité ; Femme et solidarité ;	Radio Humanitaire
MUTANGA	Shabunda	Magazine de la femme) ; Communiqués	Radio associative
RTGA	Bugobe, Mugogo, Walungu	Journal ; communiqués	Chaîne privée
<i>MITUMBA</i>	Uvira,	Journal ; communiqués	Radio communautaire



Alexandra à gauche, Adeline au centre et Modeste Tegera suivent attentivement les exposés lors d'une séance de restitution en plénière après des travaux en carrefour

2^{ème} séance : LA PLACE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS AU SUD-KIVU : cas de la radio communautaire

Le thème est rendu par Mme Chouchou NAMEGABE, Présidente de l'Association Femmes des médias du Sud-Kivu (AFEM). D'entrée de jeu, elle présente son organisation et ses réalisations. Abordant le thème : la place de la femme dans les médias, cas de la radio communautaire, l'oratrice a présenté le résultat d'une enquête menée par AFEM au niveau des trois organes de presse du Sud-kivu à Bukavu, à savoir la Radio Maendeleo, la Radio Télévision Nationale Congolaise, antenne du Sud-Kivu, la Radio Sauti ya Rehema et auprès des autorités publiques et du public de Bukavu.

Selon l'oratrice, les résultats issus de cette enquête ont révélé :

- Une très faible représentation de la femme dans les organes de presse du Sud-Kivu
- L'absence des femmes à des postes de direction dans le médias
- Le faible niveau d'étude des femmes
- La faible expérience professionnelle des femmes journalistes.
- Le maigre salaire perçu par les femmes
- Le manque des journalistes spécialisées parmi les femmes
- La faible proportion des femmes dans les comités exécutifs des organisations du secteur médiatique.

Cette situation a pour entre autre cause :

- a) Par rapport à la faible représentation de la femme dans les organes des médias
 - La faible scolarisation des femmes
 - Les exigences liées à la fonction du journaliste
 - Les coutumes et tradition ne favorisant pas l'épanouissement de la femme/fille
 - La surcharge de la femme par les activités familiales (ménages)

- a) Causes liées à l'absence de la femme à des postes de direction
 - Insuffisance des femmes dans les médias
 - Le point de vue des femmes et leurs desiderata ne sont pas pris en considération.
- b) Causes liées au faible niveau d'instruction de la femme
 - Pauvreté généralisée
 - Coutume et tradition
- c) Par rapport aux faibles expériences professionnelles des femmes dans les médias
 - retard connu par la femme dans le cadre de l'instruction et de l'implication dans le secteur de médias.
- d) par rapport aux salaires faibles
 - Mauvaise conjoncture que traverse le pays.
 - La mégestion à tous les niveaux
 - Mauvaise politique sociale et économique
- e) Par rapport au manque de journalistes spécialisés
 - Manque d'une école de formation
- f) Par rapport à la faible proportion des femmes au sein des comités exécutifs des organisation du secteur médiatique
 - Insuffisance des femmes cadre formées dans le domaine des médias

Pour terminer son intervention, l'oratrice a présenté quelques atouts des femmes journalistes de Bukavu qu'elle a résumé en la bonne gestion, la discrétion, l'endurance et la persévérance ainsi que la capacité intellectuelle.

Malgré les difficultés et fort de ces atouts, les femmes journalistes de Bukavu font un travail remarquable, a conclu l'oratrice.

Deuxième journée

Les activités ont débuté par la présentation, par un participant à l'atelier, de la synthèse de l'actualité telle que suivie à la radio. Il s'en est suivi la lecture de la synthèse des travaux de la journée précédente par un autre participant.

3^{ème} séance : COMMUNIQUER POUR LE DEVELOPPEMENT

C'est Monsieur Boniface BAHIZIRE, Chargé d'information et communication auprès de SAMWAKI qui intervient à travers ce sujet. Il introduit en définissant quelques concepts, notamment informer, communiquer et techniques de communication avant de s'appesantir sur les aspects d'une communication pour le développement.

00. Définition des concepts

Pour l'orateur, informer c'est renseigner, transmettre un message par une personne, par la radio, par la télévision, par un signal quelconque.

Communiquer c'est échanger, débattre, mener une discussion sur une information, un événement afin de s'appropriier son contenu ou prendre une décision ou encore adopter un comportement.

Quant à communiquer pour le développement, il s'agit de s'en gager dans un processus social destiné à conduire vers une compréhension commune entre tous les participants à une initiative de développement en créant des bases d'une action concertée.

Les techniques de communication ont pour leur part été définies comme étant des outils qui facilitent la communication.

1. La communication pour le développement

Lorsqu'elle est au service du développement, la communication n'est pas un simple transfert d'information et de message à travers les médias mais elle est utilisée pour promouvoir un simple processus à double sens : le partage et la participation.

Le partage : implique deux acteurs : les spécialistes qui apprennent des femmes rurales sur leurs techniques de production. D'autre part, les femmes rurales apprennent sur les techniques et les suggestions des spécialistes.

La participation : Les décideurs/ planificateurs de développement viennent écouter les femmes rurales. Ecouter quelqu'un va au-delà d'un simple récital des besoins. Cela implique l'entendement de ce que les femmes connaissent déjà :

ce à quoi elles aspirent

- ce qu'elles souhaitent faire ou devenir
- ce qu'elles perçoivent comme possible
- ce qu'elles désirent et ce qu'elles pensent qu'elles peuvent soutenir.

Car quoi qu'il en soit, les femmes rurales ont des connaissances et pratiques utiles puisées de leurs cultures et traditions.

Dans le domaine de communication.

Les femmes rurales traditionnelles étaient excellentes danseuses, chanteuses et compositrices. Excellentes conteuses et maîtrisant les proverbes qu'elles transmettaient aux enfants.

Exemple, le Bubusa (chez les bashi), le lokombe chez les Warega

Il y a aussi les sketches, le théâtre qui sont fréquemment utilisés par les femmes rurales pour exprimer leurs opinions.....

But de l'information et communication pour le développement

- permettre aux femmes rurales d'acquérir de nouvelles connaissances pour améliorer leurs conditions de vie.

- permettre à la femme rurale de faire son plaidoyer sur des changements politiques de l'heure, changement de comportement et d'attitude et même des coutumes qui affectent négativement les femmes et les filles rurales.
- Aider les femmes rurales à échanger leurs expériences
- trouver un terrain d'entente pour prendre des décisions communes
- prendre plus de conscience sur leur vie et se rassurer de leur rôle en tant que partenaires actives en milieu rural et dans le développement rural.

En résumé :

La communication peut aider la femme rurale à réaliser son potentiel si et seulement si elle a accès aux canaux de communication et aux médias. Elle doit impérativement les connaître et apprendre à les utiliser.

2. Implication de la femme rurale dans le processus de communication pour le développement

Le changement social au sein d'une communauté ne peut être réalisé que lorsque les hommes et les femmes qui la constituent acceptent de répondre ensemble aux opportunités et à la nouvelle donne.

Les femmes rurales assurent un grand nombre des tâches en milieu rural. Il faut d'ailleurs parler de la féminisation de l'agriculture africaine où la femme produit à plus de 80%. Et malgré ce rôle de premier plan que joue la femme rurale sur le plan de la sécurité alimentaire, les contributions des femmes demeurent sous-estimées dans les stratégies de développement. Pourtant elles sont incontournables dans la recherche des solutions aux problèmes de développement en ce qui concerne l'agriculture, l'environnement, la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'alphabétisation, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, etc...

Les femmes rurales sont des agents économiques par excellence même si leur travail n'est pas compté comme dit plus haut. Leur apport est malheureusement négligé dans le développement. Elles représentent une force majeure dans la protection de l'environnement parce qu'elles vivent et travaillent étroitement avec l'écosystème duquel elles détiennent des liens intimes. Elles peuvent ainsi aider les communautés rurales à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile, l'infection au VIH-SIDA, l'utilisation de l'eau potable et surtout qu'elles peuvent apprendre à leurs filles de bonnes pratiques sanitaires et agricoles, une fois qu'elles en sont outillées.

En résumé

Une fois accordées des opportunités et des ressources égales aux hommes et aux femmes, les femmes ont prouvé qu'elles sont efficaces, dynamiques et partenaires indispensables au développement. La capacitation des femmes rurales à travers les échanges d'informations et des connaissances est cruciale pour améliorer les conditions de vie des ruraux et atteindre les objectifs du développement.

Quel résultat peut-on attendre de l'information et de la communication ciblant la femme rurale ?

- la vulnérabilité de la femme rurale face à la pauvreté et au VIH-SIDA est réduite

- les droits humains sont connus et revendiqués par les femmes rurales
- les possibilités d'accéder à des nouvelles techniques agricoles sont créées
- l'éducation des filles est encouragée et l'analphabétisme réduit auprès des femmes/filles rurales
- des femmes rurales sont impliquées dans le développement rural, notamment agricole et la sécurité alimentaire
- les décideurs sont informés sur le potentiel féminin du monde rural
- des stéréotypes et autres interdits dont font l'objet les femmes rurales (par exemple consommer certains aliments essentiels au corps humain) sont combattus par la communauté et par les femmes rurales elles mêmes.

Note :

De tout ce qui précède, il y a nécessité qu'un changement d'attitude et de comportement soit opéré sur les conditions de vie des femmes rurales, cela à tous les niveaux. Avant tout à travers le partage des connaissances, l'information et l'accès aux ressources.

3. Faire entendre la voix de la femme rurale

Différents modes de communication peuvent faciliter le développement par le dialogue et le débat. Ils peuvent permettre à la femme rurale de faire entendre sa voix pour exprimer son propre programme de développement, sa vision sur le développement.

Des technologies d'information et communication (TIC) peuvent aider à trouver des solutions aux problèmes des femmes rurales qui sont en majorité analphabètes et isolées les unes des autres et vivent en des endroits inaccessibles à l'information, aux transports et surtout aux formateurs qui y sont d'ailleurs rares.

Note : Des technologies de communication et des experts en ce domaine existent. Ce qui est important pour nous c'est de pouvoir les utiliser efficacement et de manière appropriée afin de faire entendre la voix de la femme rurale et de promouvoir un changement social et un développement agricole et rural durables pour les hommes et les femmes tous ensemble.

4. le choix du canal de communication

Il y a lieu de choisir entre plusieurs possibilités pour assurer une bonne communication à condition d'en juger l'efficacité. Certains facteurs méritent d'être pris en compte, notamment le coût- l'efficacité et la cible. Limitons-nous à en citer certaines, avec conviction que vous allez en parler de manière plus détaillée avec les formateurs qui vont nous suivre :

- radio
- télévision
- cinéma/vidéo
- Presse écrite
- Marionnette
- Bande dessinée
- Affichage
- Théâtre
- Chant et danse
- etc.

En ce qui concerne la radiodiffusion, c'est le média qui nous intéresse en particulier. Cela n'exclut pas cependant que l'on puisse recourir à d'autres canaux pour le compléter. Ce média grand public est mieux adapté aux milieux ruraux et en particulier aux femmes rurales à cause de :

- sa proximité
- sa faculté d'ouverture des débats, des dialogues
- sa capacité d'être suivie par un grand public à la fois
- la participation à ses programmes n'exige pas de niveau d'études ou des techniques quelconques
- sa capacité d'écoute individuellement ou collectivement
- ses coûts abordables
- sa facilité de production des messages en langues locales
- son écoute n'exige pas une concentration totale
- son oralité qui rencontre notre culture

L'exposé s'est clôturé par un exercice à deux volets. Le premier volet concerne l'identification, par les participants et les participantes, de quelques problèmes qui constituent un frein au développement de leur milieu, des solutions qu'ils y préconisent, des partenaires potentiels à contacter et des moyens envisagés pour communiquer.

Le second volet concerne les problèmes spécifiques aux femmes rurales de chacun des 8 territoires ruraux de la province du Sud-Kivu.

Cet exercice a permis aux participants d'identifier et d'échanger sur les problèmes qui sont communs ou spécifiques à chaque entité. Il a été question de définir des stratégies à mettre en œuvre pour trouver des solutions aux problèmes de développement et ceux de la femme rurale. Des multiples partenaires ont été identifiés comme pouvant contribuer à la recherche de la solution, en particulier l'homme qui est le partenaire privilégié de la femme.

4^{ème} Séances : LES TECHNIQUES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION (par Pierre MUMBU)

Introduisant la partie, le formateur a indiqué que toute information doit viser la formation, car informer c'est former. Mais avant d'informer, il faut d'abord collecter les données afin de rendre l'information plus fiable. Il a défini les techniques comme étant des procédés, des façons d'agir pour accéder au savoir ou pour réunir l'information.

L'observation est l'une des techniques de collecte des données. Elle est la plus importante. En effet, il existe dans le milieu tant des problèmes- situations qui nécessitent l'observation. En parlant des différentes sortes d'observation, l'orateur a cité :

L'observation directe ou l'observation participante et l'observation indirecte.

Le formateur a par ailleurs parlé des sources d'information grâce auxquelles une information peut être crédible ou non.

Cette information doit répondre aux cinq questions suivantes :

QUI ? On cherche la vraie source d'information, celui qui dispose du savoir. Les sources d'informations dépendent de la nature de l'information.

QUOI ? C'est l'information qui fait l'objet de la recherche.

Où ? C'est le lieu où l'événement se produit

Quand ? le moment du déroulement de l'événement.

Comment : la manière dont l'événement s'est déroulée.

En outre, il convient de découvrir l'ampleur de l'événement. Est-ce une situation urgente ? temporaire ? permanente ?...

Revenant sur les sources, le formateur a dit que celles-ci sont très importantes en communication dans la mesure où elles déterminent la fiabilité et la véracité de l'information. Cependant, a fait observer l'orateur, il y a toujours des difficultés d'éloignement des sources, ce qui donne à lieu à l'information de seconde main. C'est pourquoi la critique de l'information est nécessaire avant de la diffuser.

Parmi les sources d'information, on peut distinguer :

- *Les sources vivantes :* Ce sont des individus concernés directement par une situation problème, des personnes et institutions proches de la situation, des spécialistes dans le domaine, de leaders du milieu où se déroule une situation – événement.

- *Les sources indépendantes :* Ce sont des acteurs ou des personnes non intéressées directement par le problème mais qui peuvent être informés .Exemple : les ONG de la place, les églises,...

- *La documentation*

Elle peut être écrite, audiovisuelle, la question ici est de la chercher là où elle est cachée (bibliothèque, Internet,...)

- *La rumeur :* Elle est nommée de différentes façons selon la société et dans le temps

On lui affecte différentes appellations suivantes : radio trottoir, téléphone arabe, BBC carrefour, faux bruit, Météo etc. Dans la rumeur il y a du vrai et du faux

Ainsi, la rumeur est une source d'information .La société Africaine communique généralement de bouche à oreille (l'oralité). C'est pourquoi la rumeur y est privilégiée .La rumeur ou la communication de bouche à oreille altère toujours le message .C'est pourquoi il est fortement recommandé de critiquer l'information et surtout de rapprocher les différentes sources.

Après son exposé, le formateur a répondu à quelques questions, qui ont nourri un débat entre les participants ; les préoccupations suivantes ont été abordées:

- Comment accéder à l'Internet à la campagne
- Les critères d'un bon observateur de la réalité sociale
- Comment se comporter en cas de rumeur.

En réponse à ces préoccupations, les explications du formateur renforcées par Mlle Alexandra de la FAO ont indiqué qu'il est possible de se connecter sur Internet à la campagne à l'aide d'une carte réseau et à condition qu'on ait le réseau téléphonique là où l'on se trouve.

Pour ce qui est d'un bon observateur de la réalité, il faut avoir de bons yeux, les bons sens, l'esprit critique. Un bon observateur doit éviter les sentiments. Il doit être impartial et neutre.

En cas de rumeur, le meilleur comportement serait de chercher à se rapprocher de l'origine de l'information car la rumeur a toujours de bouc émissaire.

5^{ème} séance. ROLE ET FONCTIONNEMENT D'UN CLUB D'ECOUTE

Le thème est développé par Mr Sosthène Biral de radio Maendeleo. Il introduit en recherchant avec les participants, une définition appropriée d'un club d'écoute. Celui-ci est défini comme un groupe ou association volontaire d'individus désireux de lire, d'écouter, de débattre, de discuter et d'agir partout. Il a pour fonction de stimuler la pensée indépendante et son expression ne doit en aucun cas être gênée par une structure ou une ingérence d'en haut. Un club d'écoute est chargé d'amener les habitants d'un milieu à se réunir périodiquement pour échanger et réfléchir au bien de la communauté.

- *Conditions à remplir par un club d'écoute pour qu'il ait des mérites,*
- Prendre en compte les considérations des membres/ participants,
- Apprendre à identifier les problèmes réels et prioritaires de la population car la population a ses aspirations.
- Produire des messages
- Etre appuyé par le milieu et sortir de l'impopularité
- Avoir un animateur qui convient ou qui réunit un grand nombre des qualités notamment le sens de responsabilité et de collectivité
- Les membres d'un club d'écoute doivent provenir d'un même rayon.

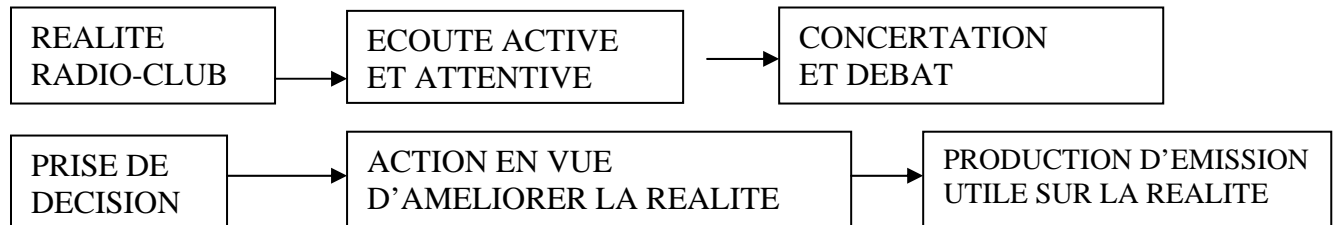
Il a en outre présenté quatre facteurs dont dépend le succès d'un club d'écoute à savoir :

- L'insertion de l'action de la radio rurale dans le plan de développement élaboré en collaboration avec la population.
- La coproduction des émissions sur le terrain.
- L'institution d'une communication indirecte permanente entre les animateurs de la radio rurale et le pouvoir public d'une part et, d'autre part, entre auditeurs eux-mêmes
- L'utilisation conjointe du média radio avec d'autres médias supports.

Pour ce qui est de l'organisation et le fonctionnement d'un club d'écoute, il a été indiqué qu'un club d'écoute naît des circonstances particulières.

Ainsi, chaque club d'écoute a sa personnalité propre, fonctionne et s'adapte aux problèmes et aux conditions spécifiques à son milieu d'implantation. Pour qu'il soit organisé et opérationnel le club mettra en pratique la trilogie VOIR -JUGER - AGIR.

Schématiquement, il a expliqué les six étapes qui traduisent mieux la fonctionnalité d'un club d'écoute.



Des explications ont été fournies pour une bonne compréhension du schéma.

A la première étape il y a l'observation de la réalité par les membres du club d'écoute.

- L'écoute : Le groupe ou les membres du club d'écoute doivent s'entendre sur les programmes à suivre à la radio. Chaque membre peut écouter individuellement tout comme l'écoute peut être réalisée en petit groupe.
- La concertation ou les débats : Après l'écoute, les membres d'un club d'écoute organisent un débat en rapport avec les éléments écoutés
- La prise de décision : des options doivent être prises après le débat.
- Les actions : des actions ou activités concises doivent être réalisées pour l'atteinte des objectifs du club d'écoute. Le club d'écoute n'a pas des raisons d'exister s'il ne s'est fixé au préalable un objectif ou un ensemble d'objectifs à atteindre.
- La production des émissions : au cours des émissions, les membres club d'écoute échangent avec les autres clubs d'écoute et avec le public sur leurs réussites et leurs difficultés.

- *Critères de viabilité d'un club d'écoute*

Le club d'écoute doit avoir un animateur dynamique, une identité, une structure organisationnelle, un règlement d'ordre intérieur, des domaines d'activités bien déterminés. Il n'est pas recommandé d'embrasser beaucoup d'activités à la fois. Vaut mieux faire face à deux activités qui réussissent que d'entamer plusieurs activités non achevées.

1. *Un animateur dynamique* est celui qui a du savoir –faire du savoir-vivre du savoir être , disponible ,engagé, mobilisateur, créatif, équilibré, capable de gérer des tensions ,confiant et consultant. Il a comme tâches de :

- Entraîner le groupe vers l'atteinte de ses objectifs
- Susciter et maintenir la réflexion et la participation du groupe à la vie de la communauté
- Amener le groupe à collecter, analyser et livrer des informations pertinentes.

- Tenir des séances de production des informations radio diffusables au niveau club d'écoute et de la communauté,

2. *Une structure organisationnelle* qui comprend :

- Un président qui joue le rôle d'animateur et qui oriente les expériences de la radio club vers son épanouissement. Il est élu par les membres.
- Un vice président. Il remplace le président en cas d'absence.
- Un secrétaire qui s'occupe des correspondances, il détient les archives de la radio club. Il est aussi rapporteur des réunions
- Un trésorier qui s'occupe de finances.
- Un collège des conseillers composé de 6 membres

3. *Un règlement d'ordre intérieur*

Les membres d'un club d'écoute doivent élaborer un règlement d'ordre intérieur. Il sert de garde fou. Il comprend plusieurs éléments :Les attributions du comité et des membres du club d'écoute, la périodicité des réunions ordinaires et extraordinaires, l'utilisation des fonds ,la description du déroulement des activités, le régime disciplinaire, la périodicité dans la production des rapports permettant de garantir et d'assurer le suivi.

4. *Les domaines d'exploitation*

Chaque radio club a ses domaines d'exploitation. Il ressort des enquêtes sur le terrain que tous les clubs d'écoutes exploitent les domaines divers en l'occurrence l'agriculture, l'élevage, la bonne gouvernance, les droits de humains, la lutte contre le VIH/SIDA, la protection de l'environnement,...

Quant aux activités des radios clubs elles sont essentiellement endogènes. Elles doivent être d'auto promotion en vue d'arriver à une certaine auto-suffisance

5. *La vie au sein des clubs d'écoute*

Un bon club d'écoute se définit par la convivialité entre ses membres. Elle permet d'assainir le climat entre les membres condition sine qua non pour la réussite des nombreuses activités. Le club d'écoute se traduit par la production des informations sous forme de correspondances, de rapport d'écoute ou des bandes cassettes enregistrées à transmettre à la radio mère. Cependant, nombreuses difficultés peuvent bloquer la vie et le dynamisme d'un club d'écoute et même entraîner sa disparition.

- La mégestion des ressources humaines et matérielles
- La programmation des projets non réalistes
- Le manque d'harmonie entre les membres
- L'irrégularité aux réunions et aux activités
- Le manque des moyens matériels
- Le choix d'un mauvais responsable

- La discrimination d'une catégorie des membres (ex : lorsque le club d'écoute isole les femmes, les jeunes, les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA, les chômeurs, les analphabètes,...).

Pour finir le formateur a montré que le club d'écoute dans un milieu est un élément indispensable dans les activités d'auto promotion de ce milieu. La naissance et l'organisation d'un club d'écoute répondront au principe de 'auto suffisance et de volontariat faute de quoi le club d'écoute peut disparaître. Des travaux en carrefour ont permis au formateur de se rassurer de la participation active des auditeurs et le contrôle des connaissances. Les participants ont été repartis en 3 groupes de travail pour répondre aux quatre questions ci-après :

-Qu'est-ce qui a favorisé la naissance de votre radio club ?

-Quelles sont les difficultés rencontrées dans le fonctionnement du club d'écoute pendant la réalisation des activités sur le terrain et à la réalisation des objectifs.

-La situation actuelle apporte-t-elle dans notre conception de travail sur le terrain une opportunité

-Quelles sont vos priorités ?

6^{eme} séance : NOTIONS SUR LE GENRE

Le sujet est développé par Mme Mariette Cirume, consultante en genre auprès du PNUD-COMREC. Elle l'a introduit en tentant de donner une définition au concept genre à partir des éléments proposés par les participants eux-mêmes.

Ainsi lorsqu'on parle du genre allusion est faite aux rapports existant entre les hommes et les femmes. Le genre permet donc d'étudier l'équilibre qu'il y a dans les rapports entre les hommes et les femmes. Lorsque l'on a fait l'analyse, on s'est rendu compte d'un déséquilibre dans les rapports entre les hommes et les femmes. Les hommes ont un pouvoir excessif et les femmes sont discriminées dans presque tous les domaines de la vie. Dans les sociétés africaines cela est encore beaucoup plus accentué. Il existe des coutumes et traditions qui déconsidèrent fortement la femme. Mais aussi la femme elle – même se sous estime. C'est le cas au Sud – Kivu. Lors des récentes élections en RDC, les femmes ont sous estimé leurs compatriotes femmes candidates. Elles n'ont pas voté pour elles et ont préféré accorder leurs voix aux hommes.

On remarque que la société a déjà établi des rôles entre les sexes. Or les rapports entre l'homme et la femme ne devraient pas être déterminés par le sexe. Les hommes s'occupent des rôles ou des activités à caractère économique qui leur confèrent automatiquement un grand pouvoir car ces rôles leur donne l'accès aux ressources financières.

Tandis que les femmes s'occupent des rôles ou des activités secondaires. Il est important de retenir que les rôles et le partage des responsabilités changent dans le temps et dans l'espace.

Dans les sociétés traditionnelles ou les coutumes dictent les rôles et les responsabilités aux sexes, généralement la femme est discriminée. Ces coutumes ne permettent pas à la femme de s'épanouir. A ce niveau il a été demandé aux participants de donner des exemples en se referant à leurs coutumes, aux réalités vécues dans leurs communautés et de dégager des anti – valeurs qui ont été vécues mais qui ont changé, des anti – valeurs actuelles.

- Chez les Wabembe, lorsqu'un homme mourrait et s'il avait deux femmes, son fils aîné qu'il avait eu avec la 1^{ère} femme devrait prendre en mariage la 2^{ème} femme de père.
- Chez les Bashi, il était interdit aux femmes de manger de la viande de poule
- A IDJWI, les femmes ou les filles étaient considérées comme des vaches. Un homme qui avait 5 filles et 5 garçons savait que chacune de ses 5 garçons devrait être dotée et ramenée une vache dont se servira son frère garçon pour se marier

La classification des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes est culturelle, sociale et pas biologique. Ce qui ne peut pas changer c'est seulement les rôles qui déterminent le sexe. Par exemple, la maternité l'allaitement. Sinon les autres rôles peuvent changer dans le temps et dans l'espace. L'on doit retenir que les rôles déterminent l'accès aux droits, aux ressources et aux opportunités. Ils déterminent aussi les besoins et les intérêts.

Exemple 1 : Lorsque les hommes d'un village quelconque construisent des sources d'eau potables, sans associer leurs femmes, ils peuvent se tromper sur la hauteur où le robinet sera placé comparativement à la hauteur d'un bidon utilisé par les femmes pour puiser l'eau.

Exemple 2 : Une femme qui utilise des mauvais bois de chauffe dans sa cuisine et qui souffre de la fumée sera attentive au foyer amélioré qu'un vendeur fait circuler dans le village ; ce qui ne serait pas le cas pour un mari qui ne vit pas cette souffrance dans la cuisine

Avec la classification sociale des rôles et des responsabilités aux deux sexes, on se rend compte que la fille doit faire le travail que fait sa mère et le garçon le travail de son père. Ce qui est une grande difficulté aux générations des femmes. Lorsqu'on étudie par exemple les conséquences de cette division du travail sur la scolarisation des filles, on se rend compte que les filles n'évoluent pas à l'école à cause des travaux de surcharge dont elles s'occupent à la maison et en communauté. Ce sont les femmes et les filles qui préparent de la nourriture lors des fêtes, les deuils, les grandes manifestations et ce sont elles qui doivent assurer les travaux de propreté dans les églises, chez les rois, dans les écoles etc.

Généralement, les hommes et donc les jeunes garçons passent beaucoup de temps dans les loisirs. Ils rentrent tard à la maison sous prétexte qu'ils étaient avec les autres hommes dans la « socialisation » souvent autour d'un verre, au sport, etc.

Actuellement les femmes se réveillent car elles ont commencé à assumer d'autres rôles que les hommes ne leur reconnaissaient pas hier. Elles commencent à contrôler progressivement le pouvoir. Elles exercent le travail rémunéré, font le commerce, la politique, etc. Même la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît la visibilité des femmes dans les institutions. Il faudrait que les professionnels des médias sensibilisent la communauté sur l'implication des femmes aux activités de pouvoir et de gestion de la chose publique. Cette sensibilisation doit s'adresser aux hommes, aux publics, aux enfants, aux chefs religieux, aux planificateurs, acteurs sociaux et aux familles.

A la fin de ce l'exposé, un débat riche en cas vécus de discriminations et des violations des droits des femmes dans des communautés des participants a eu lieu. Des pratiques néfastes de certaines coutumes ont été également discutées et dénoncées.

Par exemple : dans certaines coutumes, avant l'intronisation d'un roi, ce dernier doit choisir une très jeune fille 14 ans de son entité avec laquelle il va coucher toute la nuit ; à condition que cette fille là soit vierge.

Que faire pour sensibiliser les hommes à accepter de partager le pouvoir avec les femmes ?
C'est la question qui a mis fin aux débats et à laquelle l'oratrice a proposé que :

- Chacun doit faire vivre le genre dans sa famille à partir de l'éducation des enfants
- Les organisations mènent des campagnes de sensibilisation sur le genre et sur la parité hommes-femmes!
- Que les femmes s'efforcent de convaincre leurs maris à participer dans des réunions sur le genre.
- Que les femmes dans leur ménage ne procèdent pas en terme de conquérir le pouvoir, car il n'est pas question de confronter les hommes par rapport à leur pouvoir. Cela ne va pas s'attacher par force. Il faut y aller doucement et poliment, a-t-elle conseillé.



Adeline Nsimire, coordinatrice de SAMWAKI et 2 femmes journalistes



Alexandra H livrant ses impressions aux reporters

Troisième journée

7^{ème} séance : **ROLE DE LA COMMUNICATION DANS LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA**

Avant d'aborder le premier point de son exposé, le formateur, Monsieur Raphaël NGELEZA souligne qu'il est capital de focaliser une grande attention sur la sensibilisation sur le VIH/SIDA et le rôle de la femme dans la lutte contre cette pandémie qui ravage les vies humaines. La sensibilisation sur le VIH/SIDA aiderait les populations en milieux ruraux ou changement de comportement afin de se protéger et de protéger les autres.

Après ce mot introductif, le formateur a défini certains concepts clés de son intervention. Il a longuement expliqué la communication dans le domaine du VIH/SIDA en démontrant le caractère important du feed-back. En matière de VIH/SIDA, il ne suffit pas que les formés aient des connaissances sur le SIDA mais surtout que les connaissances reçues produisent un changement de comportement des populations pour leur protection et pour l'assistance à des personnes atteintes du VIH/SIDA

L'orateur a distingué deux sortes de communication en les illustrant par des exemples

-La communication de masse : Elle s'adresse au grand public en passant par les médias. Par exemple : la radio est un moyen de communication de masse, la télévision, les journaux.

-La communication interpersonnelle : c'est la communication de face à face, de bouche à oreille. Dans la lutte contre le SIDA, elle est plus privilégiée. Par exemple : restituer les acquis d'un séminaire atelier sur le SIDA. Lorsque l'orateur est en face de l'auditeur, les deux peuvent s'enrichir en apprenant mutuellement beaucoup des autres. Ici Mlle Alexandra, déléguée du projet DIMITRA a explicité davantage cette idée en soulignant que la communication interpersonnelle permet le partage de message car elle rapproche dans un rapport privilégié alors que la communication des médias impose le message.

Cependant, pour être compris, un message doit remplir certaines conditions. D'où la notion de qualité d'un bon message que l'orateur a présenté comme suit :

-L'attrance : Le message attire lorsqu'il suscite de l'intérêt de la part de celui qui l'écoute, lorsqu'il est assez intéressant pour retenir l'attention de l'interlocuteur (une personne, un groupe, un public).

Par exemple, lorsqu'on parle avec une professionnelle de sexe, on ne lui parlera pas de l'abstinence, il faut plutôt la sensibiliser sur sa protection en lui expliquant ce qu'est le condom et ses avantages. A ce niveau, la déléguée du projet DIMITRA a expliqué le principe selon lequel *le SIDA n'est pas une affaire de morale, mais plutôt une affaire de santé*. L'utilisation de condom épargne la vie de celui qui l'utilise (professionnelle de sexe) mais aussi celle de son client.

-La compréhension : Le message doit être facile à comprendre. Il doit être court, bref et concis.

-L'acceptation : L'on doit éviter que le message ne choque pas les mœurs locales ou que le message ne soit pas désagréable.

Exemple :

Une femme illettrée n'aimerait pas que son enseignant la dénigre pour le fait d'être illettrée.

Une femme violée serait affectée si on lui montre qu'elle s'est laissée violée.

Une personne atteinte du VIH/SIDA n'aimerait pas être stigmatisé.

-L'identification : L'on doit se rassurer si les individus se sentent concernés par le message car il peut arriver qu'ils s'en dérobent, ou qu'ils pensent qu'il est destiné aux autres.

-La persuasion : L'on doit s'assurer si le message est capable de convaincre le public.

La lutte contre le vih/sida

Le VIH/SIDA concerne tout le monde mais il faudra savoir que certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. Les femmes sont plus exposées que les hommes, les jeunes sont plus exposés que les adultes. Lors d'un atelier sur la planification et les activités de dépistage volontaire à Bukavu, à partir des données d'une formation sanitaire de la ville de Bukavu, il a été remarqué qu'en six mois sur 766 personnes reçues pour le dépistage, 41 personnes étaient atteintes du VIH/SIDA dont 29 femmes. Il a été indiqué que ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que contrairement aux hommes, les femmes se dépistent souvent volontairement or la femme est toujours infectée par un homme.

L'orateur a par ailleurs défini la vulnérabilité avant d'expliquer profondément ses différents facteurs. En effet, quelqu'un est dit vulnérable, a-t-il précisé, lorsqu'il ne résiste pas aux attaques des autres.

En ce qui concerne les groupes vulnérables, ce sont des groupes exposés aux risques et qui ne sont pas en mesure de faire prévaloir leurs droits. A ce niveau, les femmes rurales et les enfants de la rue ont été pris comme exemple. Les idées issues du débat ont démontré que la vulnérabilité des femmes s'explique par les facteurs sociaux. Et la société qui rend la femme vulnérable à cause de la discrimination à son égard. Cette société n'offre pas les mêmes chances et les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes.

Quant aux facteurs qui rendent les individus et/ou les groupes vulnérables, ils ont été présentés comme suit :

- L'ignorance des notions sur la sexualité.

Au cours du débat, il a été fait remarquer qu'au village, parler du sexe c'est un tabou. C'est pourquoi on n'en parle pas dans les familles. Par ailleurs, en milieu rural, la femme est exclue des partages d'idées. Or, les moyens de communication des médias sont chers et seule la radio est écoutée dans certains villages et par un nombre limité d'habitants.

Il convient de souligner aussi la persistance des fausses croyances sur le VIH/SIDA qui fait généralement croire que le SIDA est une punition infligée aux hommes par Dieu, que le SIDA n'existe pas, que le SIDA est une maladie des riches ou des citadins, que le SIDA ne concerne pas les villageois, la liste est longue...

- L'insuffisance de l'information sur le VIH/SIDA

La population villageoise n'est pas suffisamment sensibilisée sur le VIH/SIDA. Les moyens de communication de masse ne sont pas implantés au village notamment la radio, la télévision, les journaux, les revues, l'Internet.....

- Les us et coutumes ainsi que les barrières culturelles

Quelques exemples ont été donnés :

* En cas de décès du mari, la femme est épousée forcément par un des petits frères de son mari.

* En cas de décès du mari, tout le patrimoine de la famille du défunt doit revenir aux membres de sa famille, notamment des petits frères et grands frères, ses parents,....

* Par rapport aux barrières culturelles l'on peut par exemple penser aux filles qu'on prive l'accès à l'information et le partage de celle-ci avec les garçons

- La pauvreté

Elle peut être aussi une des causes de la propagation du VIH/SIDA. Dans les milieux ruraux, beaucoup de personnes utilisent leur sexe pour vivre. A cause de la pauvreté certaines personnes adoptent des comportements à risques. Ce sont des attitudes, des conduites ou des pratiques qui exposent au danger ou au VIH/SIDA. Comme conséquence elles augmentent la vulnérabilité.

Il est à retenir que le VIH/SIDA a un impact négatif sur la santé de l'individu, la santé de la famille. Il constitue à ce titre un véritable un frein au développement de la famille et de la communauté dans son ensemble.

Expérience de la GTZ-santé dans la lutte contre le VIH/SIDA

La GTZ/SANTE a doté les Réseaux des Femmes Rurales du Sud-Kivu à travers SAMWAKI asbl, une connexion à l'Internet dans le cadre de renforcement de la connaissance des communautés rurales du Sud-Kivu sur le VIH-SIDA, en particulier les femmes rurales.

Elle a ensuite appuyé SAMWAKI pour la formation des formatrices des paires éducateurs et celle des paires éducateurs (20 formatrices pour les secteurs Katana, Uvira, Walungu, Kaziba et Bukavu et 40 pairs éducateurs dont 20 à Kaziba et 20 autres à Walungu). Des rencontres

d'échange d'expériences entre les femmes rurales initiées par SAMWAKI ont été également été appuyées par GTZ Santé.

Parlant des expériences, le centre récréatif de communication sur le VIH/SIDA avait été initié par Halt SIDA à Bukavu.

A la fin de l'exposé, de nombreuses questions qui ont ouvert au débat ont été évoquées par les participants : Parmi celles-ci, on peut noter :

- Les critères sur lesquels SAMWAKI et GTZ/SANTE se sont basées pour cibler walungu et Kaziba en ce qui concerne la formation des formatrices des paires éducatrices et celle des paires éducatrices elles-mêmes au détriment d'autres contrées de la province..
- La stratégie que les femmes peuvent utiliser pour amener leurs maris à faire le dépistage volontaire.
- Comment se comporter vis-à-vis d'une personne vivant avec le VIH-SIDA avec laquelle on partage la vie en communauté ?
- Comment les femmes rurales accèdent-elles à l'internet ?

A la première question, il a été renseigné que le programme avait d'abord ciblé ces deux entités compte tenu des objectifs du projet et à cause des limites budgétaires.

Il a vivement été conseillé aux femmes présentes dans la salle de fournir un effort afin de convaincre leurs maris à prendre part à des rencontres focalisées sur le VIH-SIDA.

La vie avec les PVV exige au voisinage une certaine compassion et une entraide.

Par rapport à l'accès des femmes rurales à l'Internet, la déléguée du projet Dimitra a soulevé deux observations dont la première porte sur les moyens financiers sans lesquels il est difficile de se procurer un ordinateur et d'obtenir une connexion. Comme conseil, il a été retenu à l'unanimité que femmes rurales de faire des propositions de projet à différents bailleurs de fonds à ce sujet.



Alexandra Hostier de la FAO explique comment se connecter à l'Internet moyennant une carte réseau

Quant à l'aspect technique de l'Internet, Mlle Alexandra a exécuté, séance tenante, une démonstration pratique pour expliquer comment installer une carte réseau dans un ordinateur afin d'être connecté à l'Internet dans les milieux éloignés des centres urbains..

La coordinatrice de SAMWAKI en a à son tour profité pour expliquer aux participants que la GTZ Santé a accordé au Réseau des femmes rurales du Sud –Kivu une connexion à l'Internet. Son but est de permettre aux membres du REFERUSKI et les femmes rurales de la Province du d'accéder à l'information sur le VIH/SIDA afin de s'en prévenir et protéger leur familles et les membres de la communauté.

Les informations distribuées permettront aux populations rurales d'acquérir de connaissances utiles sur le VIH/SIDA, sur ses modes de transmission et de prévention. La mission consiste à freiner la propagation de la pandémie en milieux ruraux où elle fait déjà des ravages. La femme rurale en est la principale cible à cause de sa vulnérabilité. Son rang social et son rôle dans le vécu quotidien au village lui confère le rang de partenaire indispensable dans la lutte contre la propagation du VIH-SIDA dans les ménages, les familles et au sein de la communauté.

8^{ème} séance : **CONNAITRE QUELQUES DROITS HUMAINS :**

1. L'héritage (par Me Anastasie Mbuyi)

Dans son introduction la formatrice a procédé par le contrôle des connaissances sur la définition de droits humains. Maître Anastasie de Héritiers de la Justice a défini ensuite les droits humains comme les droits reconnus à toute personne en raison de son appartenance au genre humain.

Partant de cette définition, elle a expliqué les caractéristiques des droits humains avant d'en présenter les différentes catégories, notamment :

- *les droits civils et droits politiques*

C'est par exemple les droits à la vie, les droits du respect de la personne humaine,...

- *les droits économiques sociaux et culturels*

- *les droits de solidarités : les droits à l'environnement, les droits d'un pays quelconque sont appelés droits positifs et pas droits humains*

Abordant enfin le sujet du jour, l'oratrice a montré que l'héritage ou la succession est régi par la loi n° 87/10 du code de la famille. Ces droits sont lus à partir de l'article 755 jusqu'à 818 du code de la famille. Le code de la famille n'établit aucune différence entre l'homme et la femme contrairement à la coutume. Il a été dit que les femmes devraient se servir du code de la famille pour connaître et revendiquer leurs droits. Malheureusement il y a très peu de femmes qui lisent le code de la famille.

Elle a montré que les questions liées à l'héritage font l'objet du livre 4 du code de la famille. Mais avant de procéder à l'héritage, une lumière a été faite sur les régimes matrimoniaux : C'est notamment la communauté des biens, la séparation des biens et la communauté réduite aux acquêts.

Le droit congolais a prévu 2 types de succession : la succession ab in testât et la succession testamentaire

1. La succession ab in intestat ou à l'absence d'un testament (art 758-765 du code de la famille).

Nul n'ignore que dans nos villes et centres urbains, quand le chef du ménage décède, les enfants et la femme sont souvent rejetés pendant que les membres de la famille du decujus s'occupent de la succession. Le droit congolais a prévu 3 catégories d'héritiers ab intestat:

- les enfants du défunt (du decujus) nés dans le mariage ou hors mariage mais affiliés de son vivant ainsi que des enfants qu'il a adopté.
- Le conjoint survivant (homme ou femme) les pères et mères, les frères et sœurs germains, consanguins ou utérins
- les oncles et tantes ainsi que les autres parents, les héritiers de la 1ere catégorie sont les ayants droit. Ils peuvent prendre $\frac{3}{4}$ des biens. Ceux de la 2eme catégorie ont la main sur les biens en totalité.

S'il n'y a pas d'héritiers de la 1ere et 2eme catégorie, les oncles et tantes ont la succession. Ces trois catégories ont été établies après enquêtes approfondies effectuées dans tous les grands centres du pays.

En ce qui concerne les enfants nés hors mariage, seuls ceux affiliés du vivant du decujus viendront à la succession. Ceci pour éviter une certaine insécurité pour le conjoint survivant qui serait surpris lors de l'ouverture de la succession pour l'arrivée subite d'un grand nombre d'enfants héritiers dont il n'a jamais soupçonné l'existence.

S'agissant du conjoint survivant, la présente loi lui attribue l'usufruit de la maison qui était habitée par les époux, des meubles meublants, la moitié. S'il n'y a pas d'héritiers de la 3eme catégorie, tout autre parent ou allié viendra à la succession pour autant que son lien de parenté ou d'alliance soit régulièrement constaté par le tribunal de paix.

Il faut retenir que l'usufruit n'accorde pas le droit de propriété au bénéficiaire. Ce dernier peut seulement louer la maison lui laissée, mais il/elle ne peut la vendre dans la mesure où elle ne lui appartient pas encore.

2. *La succession testamentaire* (art 766-778 du code de la famille)

C'est lorsqu'il y a existence du testament. Celui qui voudrait autrement régler la répartition de son patrimoine après son décès devra recourir à la solution du testament. Toutefois, des dispositions ont été prévues tendant à sauvegarder la réserve successorale « article 779 à 785 du code de la famille».

C'est ainsi qu'il est prévu que la quote part revenant aux héritiers de la 1^{ère} catégorie ne peut être entamée par les dispositions testamentaires du deujus établies en faveur des héritiers des autres catégories ou des légataires universels ou particuliers.

L'on doit retenir l'importance du testament. Il prévoit des règles pour que lors de la mort d'un conjoint il n'y ait pas de tricheries. Il faut éviter d'exposer le testament lorsqu'on est encore en vie. Il arrive dans certaines circonstances que les héritiers précipitent la mort du défunt

Formes de testament

Il peut être oral ou écrit. Lorsqu'il est écrit, on exige l'originalité du testament, c'est-à-dire, l'écrire au manuscrit et le signer. Il peut arriver que la personne n'arrive plus à écrire compte tenu de la précarité de la santé.

Si l'on a mis à la machine le testament, il faudrait que le testamentaire arrive ne fut-ce qu'à parapher chaque page et la dater pour rendre le testament valide et authentique.

Dans le testament, la loi exige le respect de la réserve successorale. C'est-à-dire que les enfants sont sacrés, si l'on n'a pas respecté leur quote part (les $\frac{3}{4}$), l'Etat peut refuser un tel testament.

Lorsqu'il est établi que les biens laissés sont insignifiants, la loi prévoit qu'ils seraient confié carrément à l'aîné qui jouera un rôle d'administrateur. Avec ces biens, il va veiller à la survie de ses frères.

Dans sa forme, le testament a été aménagé de la manière à admettre la forme orale en faveur des personnes illettrées, les garanties destinées à éviter la dénaturation des dernières volontés du défunt ont été prévues.

Après son intervention, il a été demandé à l'intervenant suivant d'enchaîner directement pour que le débat ait lieu une fois pour toutes après les deux interventions.

Le respect de la personne humaine et la propriété terrienne.

Actuellement, l'ensemble des instruments juridiques nationaux et internationaux des droits humains se fondent sur le principe de la dignité humaine et de l'égalité de tous les hommes. Les droits humains sont définis comme les droits sans lesquels l'on ne peut vivre.

Ces droits sont garantis à la personne humaine grâce à sa nature humaine. Le respect de la personne humaine passe fortement par le respect des droits humains. Ainsi, l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir*

les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». L'article 2 renchérit : « *Chacun peut se prévaloir dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, d'origine, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou toute autre situation* ».

L'article 16 de la constitution de la République démocratique du Congo (RDC) ajoute : « la personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs ». En effet, les droits humains sont universels c'est - à - dire qu'ils sont garantis à toute la population humaine sans discrimination aucune. Seuls les droits politiques en tant qu'une partie des droits humains restent l'apanage de seuls citoyens d'un pays.

Notions sur la propriété terrienne

On parle de la propriété pour établir les rapports qu'il y a entre une personne et une chose. C'est le droit réel. Le droit à la propriété est un droit de l'homme. L'article 17 de la déclaration universelle des droits l'homme dit : « Toute personne aussi bien seul qu'en collectivité a droit à la propriété, Nul ne peut être privé de sa propriété ». Même l'art.34 de la constitution de la RDC l'approuve.

Quant à la propriété terrienne, la constitution de la RD Congo stipule « l'Etat exerce une souveraineté permanente sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts sur les espaces aériens, fluvial, lacustre et maritime Congolais ainsi que sur la mer territoriale Congolaise et sur le plateau continental ».

Cet article a fait couler beaucoup d'encre et de salive lors de la campagne référendaire pour le vote de la constitution. Certains analystes ont pensé que cette disposition est ambiguë de l'instant où l'on ne comprend pas très bien quelle est la portée de la notion de la « souveraineté permanente ». Les anciennes constitutions disposaient que le sol et les mines appartiennent à l'Etat.

La souveraineté apparaît comme une notion plus politique que juridique. L'on ne saurait établir de manière très précise jusqu'à quel moment ou à quel acte l'Etat peut se prévaloir de sa notion de la souveraineté dans la gestion du sol et du sous-sol. L'on a apprécié par contre la notion de la propriété car elle est bien déterminée et précise. Ceux qui soutiennent cette disposition estiment par contre que la notion de souveraineté de l'Etat sur le sol est contraignante et plus sécurisante par rapport à celle de la propriété. La souveraineté étant simplement définie comme la capacité de décider en dernier ressort a plus de poids par rapport à la propriété.

Actuellement avec la législation congolaise, les deux tendances se recoupent à partir du moment où la loi foncière du 20/07/1973 dispose en son article 53 que le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptibles de l'Etat. L'article 9 de la constitution et ces articles n'ont donc pas à provoquer des contradictions, les deux sont complémentaires.

Etant donné que le sol appartient à l'Etat, quels sont donc les droits que les particuliers peuvent exercer sur le sol ?

Ceci ramène à dire que la propriété a 3 attributs à savoir :

- Le droit d'usage
- Le droit de jouissance
- Les dispositions

Les droits que les particuliers peuvent exercer sur le sol sont :

Les droits à des concessions. L'article 61 de la loi foncière montre que la concession est le contrat par lequel l'Etat reconnaît à une collectivité ou à une personne physique et morale un droit de jouissance sur le sol aux conditions et modalités prévues

On distingue :

* Les concessions perpétuelles sont le droit que l'Etat reconnaît à un particulier personne physique de nationalité congolaise de jouir indéfiniment de son fonds. En ce moment là, vos générations futures peuvent en jouir indéfiniment. Après avoir reçu le contrat, 6 mois après le propriétaire peut l'occuper et 8 mois après c'est la mise en valeur.

* Les concessions ordinaires. Elles sont des catégories différentes à savoir : l'emphytéose, la superficie, l'usufruit foncier, l'usage et la location.

- L'emphytéose est le droit d'avoir la pleine jouissance d'un terrain inculte appartenant à l'Etat. Une redevance en nature ou en argent doit être payée à l'Etat. La jouissance est de 25 ans renouvelables.
- La superficie est le droit de jouir d'un fond appartenant à l'Etat et de disposer des constructions, des bois, des arbres et autres plantes qui y sont incorporés.
- L'usufruit c'est le droit d'user et de jouir d'un terrain de l'Etat sans rien modifier sur le terrain là.
- L'usage d'un fond c'est le droit de jouir soi même avec sa famille d'un terrain de l'Etat. On peut l'habiter ou ériger des entrepôts.
- La location c'est la jouissance d'un terrain moyennant un certain prix loyer. L'article 145 de la loi foncière détermine les modes d'extinction des concessions ordinaires

A la fin de l'intervention des questions qui ont nourri un débat dans la salle ont suivi. Elles se sont généralement rapportées à l'héritage. Au cas où l'on n'a pas déclaré l'enfant né hors mariage dans le délai prévu par la loi qu'est ce qui arriverait ? Lorsque l'enfant n'a pas été déclaré, il peut recourir au tribunal pour que l'Etat établisse cette affiliation. Même au-delà d'1 an l'enfant peut toujours être affilié. Si tous ces délais passent sans signaler ce problème, c'est en ce moment là que le droit d'affiliation de l'enfant ne lui sera reconnue. Elles tournent autour de la l'affiliation, des formes de mariage, des régimes matrimoniaux, la propriété terrienne, etc.

C'est sur une vague de questions que le débat a été clos. Mais avant de mettre fin à son intervention, le facilitateur a demandé aux participants d'aller sensibiliser les populations de leur village à chercher des contrats de location de leur terre au bureau cadastral et ne pas se limiter aux arrangements coutumiers. Qu'ils sachent désormais que le sol appartient à l'Etat et que n'importe qui, qu'il soit un homme ou une femme a droit à une propriété terrienne conformément à la loi.

Restées sur leur soif de connaître davantage sur l'héritage, les participants ont recommandé l'organisation d'une rencontre qui traitera exclusivement de la question de l'héritage.

4^{ème} journée**9^{ème} séance : ETUDE DE QUELQUES GENRES RADIOPHONIQUES USUELS EN RADIO RURALE**

Pour introduire ces notions, Monsieur Pierre Mumbu qui développe le sujet commence par définir les genres radiophoniques comme des manières différentes d'animer la radio. Ce sont des procédés ou de façons d'animer une radio. Ce sont des formes à travers lesquelles on fait passer l'information radiodiffusée.

Ils sont nombreux et leur utilisation dépend des producteurs radios. Il a cité notamment :

- L'animation (libre) d'antenne
- L'émission élaborée à thème et à sujet ou magazine
- Le reportage qui peut être en direct ou en différé.
- Le débat ... autour d'un thème et d'un sujet
- L'enquête d'investigation
- Le journal parlé
- Les contes et devinettes ... proverbes, le genres, histoires.
- Le théâtre radiophonique ... le sketch.
- Et la liste n'est pas exhaustive.

L'animation d'antenne ou animation libre

Une station radio qui a ses animateurs (trices) doués a plus de chances d'attirer son auditoire. Ce sont des animateurs (trices) qui donnent le « *ton* » et la « *couleur* » de la station. Ils donnent l'heure, le programme, bouchent les vides entre deux émissions, introduisent les présentateurs des programmes, etc

Cette animation n'est pas aussi libre qu'on le pense car, dit – on, « la meilleure improvisation est celle qui est préparée ». Même libre, une animation doit être préparée. Cependant, il faut savoir quoi dire, quand le dire, pourquoi et pour quel public.

Le magazine ou émission élaborée

C'est une émission suffisamment élaborée. Elle aborde un thème dans des domaines variés : santé, environnement, production agricole, séroprévalence du VIH/SIDA, etc. et avec un sujet précis. On peut dire en généralisant que toutes les émissions radiodiffusées sont des magazines. Il peut être tenu pendant 15 à 20 minutes. Il est élaboré et appuyé par une documentation. Dans le magazine, on fait intervenir des spécialistes en la matière. Il faut s'assigner un ou des objectifs pour un magazine. C'est pourquoi il est toujours intéressant que l'animateur ou le modérateur d'un magazine soit capable de canaliser le débat sans peur que les intervenants ne s'écartent de l'objectif

Le reportage

C'est le fait de donner un rapport sur un événement, une situation, un problème. Le reportage est fait par un reporter. Le reportage est une importante partie du magazine tout comme il peut constituer en lui seul une émission élaborée, un magazine.

L'interview est une des techniques dans le reportage. Il peut être fait en direct ou en différé.

En direct : lorsqu'on fait un relais à partir du lieu où se déroule l'événement.

En différé : lorsque après l'enregistrement, on amène la cassette au studio pour diffusion. Ici l'événement a déjà eu lieu.

Le débat radiophonique

Il réunit autour du micro des participants choisis en fonction de leur connaissance plus ou moins directe avec le sujet à débattre. Le débat peut intervenir dans un magazine. En organisant un débat, il faut se rassurer d'un grand nombre d'opinions, opposées les unes des autres. Il peut réunir des personnes directement impliquées (victimes et/ou actrices) dans une situation- problème donné avec des spécialistes en la matière.

C'est l'animateur qui anime et dirige le débat. C'est lui qui doit choisir les intervenants en fonction de leur connaissance et opinions sur le sujet. Il doit être à la hauteur du sujet et de la direction du débat. Il doit si possible, choisir des personnes à opinions contradictoires ou divergentes pour mieux éclairer les auditeurs et auditrices sur le sujet à débattre.

L'enquête radiophonique

Il s'agit d'une investigation dont les résultats sont présentés à la radio. C'est une recherche approfondie dont le but est d'établir la vérité au sujet d'une situation problème. Une recherche fouillée qui nécessite des moyens ainsi que de la discrétion. L'interview, le sondage, l'observation même des participants interviennent beaucoup dans la conduite d'une enquête radiophonique parce qu'elles cherchent à expliquer, à mettre à jour au grand public, ce qui est généralement caché. L'enquête nécessite un temps assez long.

Le journal parlé

Il touche sur tous les domaines de la radio. Il est d'abord écrit avant d'être parlé au micro. Il constitue un des moments les plus importants des antennes d'une station de radiodiffusion. En général, le journal parlé présente les informations politiques, économiques et du développement (agriculture, santé, environnement,...).

La chanson populaire

La chanson traditionnelle ou moderne : La radio rurale communautaire d'ici chez nous en RDC ne l'exploite pas beaucoup étant donné l'amour du peuple congolais envers la musique.

La chanson à thème : Sujet commenté devant le micro pour apporter encore l'information, la sensibilisation, la vulgarisation et la conscientisation chez les auditeurs de différentes classes sociales et catégories socioprofessionnelles.

La devinette, les contes et les proverbes

Ils sont soit utilisés soit dans l'animation libre ou dans des émissions sur les thèmes à caractère culturel (tradition, coutume, culture,...)

Le théâtre radiophonique et le sketch

Ce genre attire beaucoup les auditeurs. Le Sketch doit être utilisé prudemment lorsqu'on a affaire à un peuple qui rit beaucoup, qui rit de tout et tout le temps. Sinon le message risque de passer inaperçu au profit du rire.

Pour clore son exposé, un travail pratique a été donné aux participants en le scindant en 3 groupes. Les questions traitées par ces groupes sont :

Produire un magazine en choisissant le thème, le sujet. Se servir d'une situation problème donné de son milieu de vie, montrer comment on a procédé pour récolter, traiter l'information et produire l'émission jusqu'à sa diffusion.

1. Enquête sur un sujet soit social, économique plus ou moins tabou. Diffuser l'enquête.
2. Organiser un débat radiodiffusé sur une situation problème donné. Ce débat se passera en direct.
3. Organiser une pièce théâtrale qui a un but. Elle sera radiodiffusée.

Les trois groupes ont présenté les résultats de leurs travaux en plénière, chacun ayant travaillé sur l'un des trois thèmes proposés par le facilitateur. Ceux-ci ont donné naissance à des débats et échanges par les participants. Le formateur a formulé des remarques communes à tous les groupes au sujet travail ainsi présenté et débattu.

La synthèse faite par le formateur a aussi mis fin aux interventions à ce séminaire. L'occasion a été donnée aux participantes et participants pour se retrouver de nouveau en carrefour afin de formuler les recommandations et leurs engagements.



8. EVALUATION DE L'ATELIER

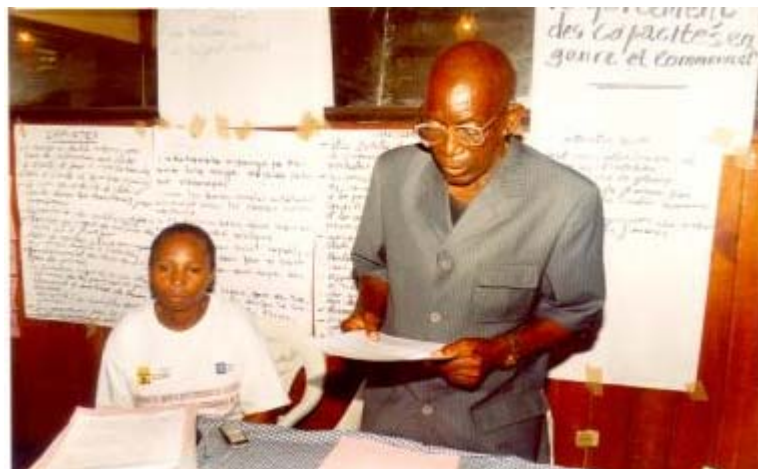
Avant de présenter les recommandations en question, l'organisateur a procédé à l'évaluation de l'atelier. La distribution d'un questionnaire à remplir par les participants en constituait la démarche. Cependant, compte tenu du facteur temps, la modératrice a pris l'initiative de synthétiser ce questionnaire sur tableau.

Il résulte de cette évaluation que :

- sur les 24 participants qui ont participé à l'évaluation, 16 ont attribué la cote *bien* à la *logistique* en général alors que 8 ont estimé qu'elle était *très bien*
- Concernant la *pertinence* des thèmes, 19 disent *très bien* contre 4 qui disent *excellent*
- pour la *facilitation*, 2 la qualifient de *bonne*, 22 de *très bonne* et 1 *d'excellent*
- 6 qualifient la *modération* de *bonne* et 20 la trouvent *très bonne*
- pour le *logement*, 16 le trouvent *très bonne*, tandis que 1 le dit *excellent*
- la *restauration* est *médiocre* pour 2 participants, 1 la trouve plutôt *assez bonne*, 13 la disent *bonne* et 1 *excellent*.

9. RECOMMANDATIONS FINALES

- Organiser et assister techniquement et matériellement les clubs d'écoute de la province
- Accompagner les participants dans la formation des membres des clubs d'écoute
- organiser des visites d'échanges aux niveaux local (en milieux ruraux), national et international
- Multiplier des centres de dépistage du VIH-SIDA en milieux ruraux les plus enclavés en collaboration avec la GTZ-Santé.
- Décerner des brevets aux participants à cet atelier.
- assurer la formation des paires éducatrices dans tous les territoires de la province
- Multiplier des occasions d'information et de formation surtout sur l'héritage et fournir aux clubs d'écoute une importante documentation sur le code de la famille
- Assurer le suivi de l'exécution des séances de restitution des acquis de la présente rencontre en milieux ruraux
- Organiser des séminaires de formation en milieu rural selon un calendrier bien déterminé.
- Organiser une restitution, par les participants, des acquis de l'atelier pour renforcer les capacités des membres de leurs clubs respectifs.
- Disponibiliser des équipements et matériels de communication afin de permettre aux clubs d'écoute d'échanger entre eux d'une part et échanger avec SAMWAKI d'autre part.



Le délégué du Maire de la ville de Bukavu prononçant son discours de clôture officielle

